

Procurement FAQ

Comment puis-je m'enregistrer comme fournisseur auprès du Bureau des Achats du BIT ?

Les fournisseurs cherchant à passer des marchés avec le BIT peuvent s'enregistrer directement en ligne sur [United Nations Global Marketplace \(UNGM\)](#).

Je suis intéressé par les offres commerciales proposées par d'autres agences des Nations Unies. Dois-je contacter chaque agence individuellement ?

Oui. Afin de s'enregistrer auprès d'autres agences des Nations Unies, les fournisseurs doivent suivre les procédures d'enregistrement définies par l'UNGM.

Où puis-je trouver des informations concernant les appels d'offres et les invitations à soumissionner ?

Le BIT publie des Avis de marchés sur la page d'accueil des Achats du BIT et sur le site Web de l'UNGM. Vous trouverez des informations détaillées sur chaque offre dans les documents de sollicitation relatifs à cette offre.

Ma demande d'enregistrement comme fournisseur s'est déroulée avec succès mais je n'ai pas été invité à soumissionner. Pourquoi ?

Les fournisseurs doivent savoir que le simple fait de s'enregistrer auprès du BIT ne garantit pas automatiquement une invitation à soumissionner pour les contrats du BIT. Il se peut que vous n'ayez pas été invité à soumissionner parce que le BIT n'a actuellement pas besoin des biens ou des services proposés par votre société. Il est aussi possible que votre société ne remplisse pas certains critères de présélection requis pour un type de contrat BIT spécifique. Il est recommandé aux fournisseurs de rechercher activement les offres commerciales qui sont annoncées sur le site des Achats du BIT et de l'UNGM.

Je cherche des informations concernant les sollicitations actuelles ? Qui puis-je contacter ?

Si vous désirez obtenir des informations concernant un appel d'offres en particulier, vous pouvez vous référer à l'avis de passation de marché correspondant publié sur le site des Achats du BIT ou de l'UNGM. Pour toute autre demande, veuillez vous adresser à : procurement@ilo.org

J'ai entendu dire que les achats du BIT sont non-imposables. Est-ce vrai ?

En tant qu'agence spécialisée des Nations Unies, le BIT est exonéré de tout impôt direct, sauf les charges publiques, et est exempté de droits de douane et de charges similaires sur les articles importés ou exportés pour ses besoins officiels.

Quels critères minimum dois-je remplir pour avoir le droit de passer des marchés avec le BIT ?

Veuillez vous référer à la [Page d'enregistrement des fournisseurs](#) de ce site Web.

Comment le BIT paie-t-il les fournisseurs ?

Si vous désirez des informations concernant la rémunération, vous pouvez vous référer directement aux Conditions générales du BIT applicables à la fourniture de biens et de services.

Est-ce que le BIT demande en général des garanties de bonne exécution pour les contrats ?

Des garanties de bonne exécution peuvent être demandées dans certains cas. Cela dépendra du type de contrat et des travaux devant être exécutés.

Quels sont les principes régissant les achats au BIT ?

Le BIT prend en considération les principes généraux suivants lors d'opérations d'achat et de signature de contrat :

- Meilleur rapport qualité/prix ;
- Economie et efficacité alliant qualité et rentabilité ;

- Concurrence équitable, loyale et libre offrant à tous les soumissionnaires éligibles et admis à soumissionner une chance de participer ; et
- Transparence des processus d'achat et responsabilité.